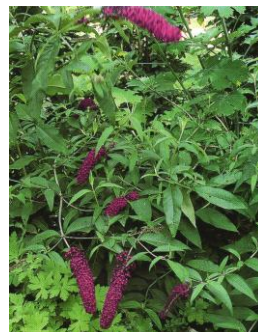


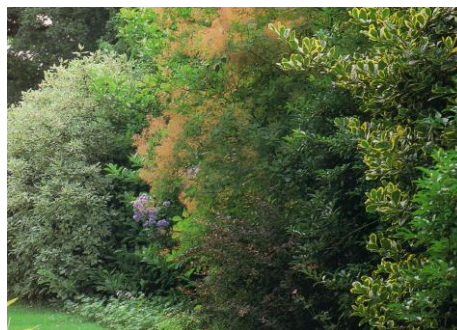
HAIE CHAMPETRE ORNEMENTALE POUR CLOTURE D'HABITATION

- Althea 2-3m floraison juillet septembre
Soleil
Sol riche et frais
- Baguenaudier
Chaleur
Adaptable et très prolifique
- Buddleia 4-6m floraison juillet octobre
Soleil
Tous sols
- Charme
En charmille
- Églantier 1-3m
- Eleagnus 1,5-3m persistant floraison odorante octobre-novembre
Facile, croissance rapide
Soleil
Feuillage gris
- Groseillier sanguin 2-3m floraison mars avril
Tous sols
Soleil, ombre légère
- Houx persistant défensif
Soleil ou mi-ombre
Sol riche et frais
- Lavatère arbustive 1-2,5m floraison de juin aux gelées
Soleil
Tous sols

Buddleia



Althéa



- Lilas 2-6m et ou seringat 1-3m floraison printanière odorante
- Mahonia 1-3m persistant floraison d'octobre à avril
Soleil ou mi-ombre
- Noisetier 4-5m
- Prunellier défensif
- Pyracantha défensif 3-4 m facile fleurs et fruits
- Sureau noir jusqu'à 10m floraison mi-juin, fruits
Sol frais
Mi-ombre
- Troène persistant floraison printanière si non taillé
- Viorne 1,5-4m floraison hiver ou printemps selon espèces
Nombreuses variétés
Sol riche. Soleil ou mi-ombre

Lavatère arbustive



Mahonia



LES HAIES

D) CONSEILS PRATIQUES

Objectifs :

- Insertion paysagère
- Identité du territoire

Rappel du diagnostic :

- Nécessité de ré-introduire les haies
- Les utiliser en limites de propriétés, et le long des chemins

Informations et préconisations :

- Haies destinées à clôturer les habitations : afin d'obtenir une continuité dans les villages, intégrer dans leur création des essences déjà utilisées dans le voisinage.
- Alternier arbustes persistants et non persistants à raison de un pour trois ou quatre, afin de conserver une structure hivernale.
- Conserver les éléments déjà en place afin de profiter de ce volume existant.
- Eviter les compositions mono-type (d'autant plus si le choix s'est porté sur des résineux généralement d'allure rigide) en pensant aux changements de couleurs suivant les saisons.
- Au moment de la plantation, respecter quelques règles élémentaires : éliminer les végétaux non souhaités, labourer soigneusement, préparer un trou profond et large quelques temps avant, éventuellement fumer, tasser la terre une fois le végétal installé et arroser copieusement dès la plantation (et durant les deux années suivantes) . Un paillage peut être utile pour favoriser la circulation d'eau et réduire la concurrence entre végétaux.
- Ne pas planter serré : mieux vaut prévoir l'épanouissement complet du végétal et une plantation serrée favorise la concurrence.
- Afin d'éviter les maladies et les attaques de parasites, travailler le sol en l'ameublissant par bêchage et/ou griffe, éliminer les déchets végétaux, supprimer les parties endommagées ou mortes, panser les plaies d'élagage par application d'un cicatrisant type goudron de Norvège.
Ces conseils sont valables pour tout type de plantation : qu'elle soit à racines nues, en motte ou en conteneur.

- Quand planter les arbustes ?

De novembre à mars, sachant que la plupart s'enracinent mieux s'ils sont plantés à l'automne.

Toutefois, toute l'année la plantation est possible en conteneurs ; intensifier encore les arrosages, si elle a lieu par temps chaud.

- Quand planter les arbustes ?

Planter sur deux lignes décollées, pour haies. Sur chaque ligne :

- pour les haies libres, espacer les pieds de 1,50 à 2 mètres
- pour les haies taillées, espacer les pieds de 0,5 à 1 mètre.

- Quand les tailler ?

- Persistants : juillet
- Caducs : les mois en A : avril et août
- Arbustes à fleurs, généralement après la floraison mais il est prudent de se reporter à l'étiquette de vente ou de suivre les conseils du vendeur.

Utiliser des cisailles pour arbustes à petites feuilles. Un sécateur pour les grandes feuilles évite d'abîmer le feuillage.

Il est bon de donner une forme trapézoïdale aux haies régulières afin que les pieds bénéficient d'un bon ensoleillement.

Les arbustes à feuillage caduc aiment les tailles sévères de fin d'hiver : elles permettent la ramification. Couper environ un tiers des rameaux de l'année.

FLEURISSEMENT

A) CHOIX D'ESPECES

Objectifs :

- Insertion paysagère
- Promotion touristique

Rappel du diagnostic :

- Fleurissement quasiment absent et quand il existe, banal
- Or, volonté de participer au Concours des Villes et Villages fleuris et d'organiser des concours de maisons fleuries.

Préconisations :

Moyens :

- Liste d'arbustes à fleurs, vivaces et annuelles adaptés au territoire : caractère champêtre et simple (excluant ainsi les plantes trop exotiques et les conifères), variétés locales.

Le choix se porte surtout sur arbustes et vivaces, à planter en massifs de pleine terre.

- arbustes qui constituent dans les massifs une ossature, certains persistants pour bénéficier de leur feuillage l'hiver, d'autres caduques mais à fleurs.
- outre les critères précédents, vivaces choisies parmi celles que l'on trouve facilement dans le commerce spécialisé.

Les annuelles seront utilisées :

- dans les massifs en pleine terre surtout les premières années, afin d'occuper l'espace non encore couvert par les vivaces, qui se développent complètement sur plusieurs années
- en bacs, pots ou suspensions

FLEURISSEMENT : ARBUSTES A FLEURS

Printemps :



Forsythia mars avril
1-4m
Jaune vif
Soleil
Sol riche et frais
Taille annuelle après
floraison
Utilisation : isolé ou massif
Plantation 1,50 en tous sens



Groseillier à fleurs
mars avril
2-3m
Rose
Soleil ou ombre légère
Tous sols
Utilisation : massif ou en
ligne
Taille superflue
2m en tous sens



Seringat
1-3m
Blanc parfumé
Soleil
Tous sols
Utilisation isolé, massif,
haie
Plantation : 2,50m en tous
sens

Été et Automne :



Althéa juillet à septembre
2-3m
Blanc, rose ou mauve
Soleil
Sol riche et frais
Utilisation: isolé ou massif
Croissance lente
Taille conseillée tous les cinq
ans pour lui conserver sa forme



Buddleia « arbre à papillons »
juillet octobre
4-6m
Violet, pourpre, bleu
Soleil
Tous sols même pauvres
Utilisation: massif ou isolé
Croissance rapide
Taille conseillée en mars
Plantation: 3m en tous sens



Lavatère arbustive de juin aux
gelées
1-2,50m
Blanc, rose, rose vif
Soleil
Tous sols
Utilisation: massif, haie
Taille annuelle après la
floraison
Plantation: 1,20m en tous sens

Hiver :

Rosiers : choisir variétés anciennes, ne nécessitant pas de taille, buissons ou couvre-sol et résistantes aux maladies ; choix illimité de couleurs



Mahonia octobre à avril
1-3m
Jaune
Persistant
Soleil
Tous sols
Utilisation: massif ou isolé
ou haie



Laurier tin

Plus

Persistants verts tels buis,
houx, laurier tin
Gris: éléagnus
Panaché: fusain

FLEURISSEMENT : VIVACES

Printemps :



Nepeta bleu doux
ht 20 à 60 cm selon
variétés 4 pieds/ m²
mai à octobre



Marguerite (variété
maximum) blanc
Ht 70cm 4 pieds/m²
mai à août



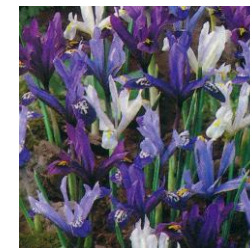
Campanule (muralis)
bleu en bordure basse
mai-juin
Distance de plantation
: 20cm



Geranium vivace
(variété endressii)
rose 40cm
mai-juin



Iris (variété germanica)
bleu, blanc, pastels
80cm avril-mai



Iris (variété retriation)
bleu 15 cm mars

Eté :



Achillée
- filipendule jaune vif 80cm
2 pieds/m² juin à septembre
- ptarmica blanc
60cm 4 pieds/m²



Campanule (variété
persiflage) bleu, blanc
100cm 5,6 pieds/m²
juin juillet



Lavande vraie bleu ht
50cm, distance de
plantation : 50cm en tous
sens
Juillet août



Geranium vivace (variété
sanguineum) rose
juin août

Et :
Marguerite et nepeta

Automne :



Asters nombreuses
variétés toutes tailles
et toutes couleurs



Chrysanthème
uliginosum blanc
jusque 2 mètres

FLEURISSEMENT : ANNUELLES

Elles seront donc utilisées en pleine terre pour « boucher les trous » pendant deux ou trois ans afin de laisser aux arbustes et vivaces le temps de prendre leur plein développement

Elles peuvent être plantées également en bacs, pots ou suspensions si besoin.

Les espèces choisies sont des « classiques ». Outre le fait que leur achat en godets et leur entretien (nul sauf arrosage) en seront facilités, ce choix doit également permettre une harmonie avec les achats des particuliers.

- pleine terre :

Toutes au soleil



Cosmos
1-1,50m blanc,
rose, lie de vin
juin aux gelées



Tabac
d'ornement
40 cm toutes
couleurs



Verveine
rugueuse
pourpre 40-
60cm juillet à
octobre

- pots, bacs et suspensions :

Il s'agit ici d'alterner plantes à port dressé et plantes à port retombant. Intercaler quelques pieds de plantes à feuillage léger, vert ou gris.

* soleil



Pétunias
(toutes couleurs)



Anthémis (blanc)



Bidens (jaune)



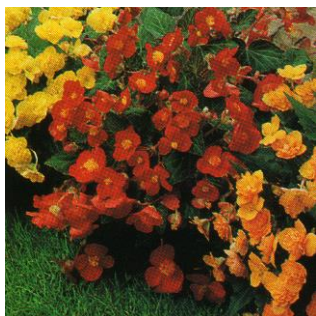
Lobélia (violet)



Mufler (rose, blanc jaune)

Et : Verveines (rose, bleu, rouge)

* ombre



Bégonia tubéreux
(toutes couleurs)



Impatiens
(blanc, rose,
mauve, rouge)



Fuchsias (blanc,
rose, rouge)

FLEURISSEMENT

B) CAS PARTICULIERS

Entrées, sorties de bourg vers la campagne ou proximité d'espaces publics en campagne :

Envisager la plantation de plantes à grand développement telles roses trémières, chardons, bouillon blanc ; également graminées, coquelicots, nigelles, bleuets...

Ces plantes spontanées peuvent rapidement reconquérir le bord des chemins :

- en terrain marno-calcaire
 - Moutarde des champs (*sinapis arvensis*)
 - Glaieul des moissons (*gladiolus segetum*)
- en terrain siliceux
 - Bleuet (*centaurea cyanus*)
 - Nielle des blés (*agrostemma githago*)
 - Matricaire

Rocailles et murets :

Anthémis : variété *cupaniana* 25cm blanc et vert ; véritable plante de rocaille qui aime le soleil et la terre sèche

Asplénium : petite fougère sans fleurs ; ombre 20cm

Corbeille d'argent (*arabis*) : 10-20cm soleil ou mi-ombre avril mai

Géranium vivace (variété *renardii*) : 30cm blanc rayé de violet ; soleil ; mai

Nepeta : bleu 20 à 60cm soleil ; juin à octobre

Valériane des murs : rouge 60cm soleil mai à septembre

Talus :

Soleil : - millepertuis (*hypericum calycinum*) 20-30cm jaune ; 10 pieds/m² juin à septembre

- Anthémis (variété *nobilis naine*) 15cm ; c'est la véritable camomille romaine ; terre ordinaire et bien drainée

Ombre: - lamier 20-25cm blanc avril à juin

- Pervenche (*vinca minor* 15cm ou *vinca major* 30cm) bleu fleurit de mars à décembre

Ces deux dernières plantes peuvent être utilisées en couvre-sol sous les grands arbres



REDECOUVERTE D'UN POTENTIEL OUBLIE

Rappel du diagnostic :

Bien présente sur le territoire, sous différentes formes : ruisseaux, rivière, sources, étangs...

Son existence n'a cependant qu'un faible impact sur le paysage : quelques densités végétales ponctuelles.

Elle est, en outre, insuffisamment mise en évidence et en valeur. Deux formes sont à retenir :

- les sources des coteaux

d'intérêt patrimonial, les sources sont souvent associées à un petit patrimoine de qualité : lavoirs, fontaines, ruisseaux. Or, ce petit patrimoine est globalement en mauvais état. L'intérêt paysager des sources s'en trouve affecté. Il serait bien venu ici de procéder à une campagne générale de restauration de ce patrimoine.

- la rivière la Morge

d'intérêt floristique, faunistique et touristique.

- la flore et la faune ont été en partie protégées puisqu'une mise en place de zone Natura 2000 est en cours à Artonne. Mais la gestion de l'eau n'a pas été prise en compte (pollution, barrage en amont, agriculture). Il en est de même pour l'entretien des berges.
- L'intérêt touristique est évident. Mais la quasi totalité des berges est privée. L'aménagement de sites touristiques n'est donc pas aisé (détente, information, pêche). Cet aménagement nécessite par ailleurs de prévoir des chemins d'accès, des stationnements...

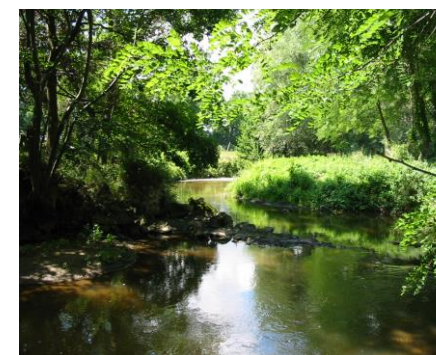
Deux solutions sont envisageables :

- passer une convention avec chaque propriétaire de façon à avoir le droit de passage.
- faire prévaloir l'intérêt général (s'adresser dans ce cas à la DDAF).

Mais ces démarches sont insuffisantes car elles ne prennent pas en compte les aspects écologiques et environnementaux. Peut-être est-il plus judicieux de s'orienter sur un contrat de rivière (en relation avec les autres communautés de communes concernées).

Un contrat de rivière a plusieurs objectifs : préservation, restauration et entretien de la rivière et de son écosystème. Les points suivants sont traités :

- assainissement des eaux résiduaires urbaines
- dépollution des industries, élevage, agriculture.
- fonctionnement hydraulique et hydro-biologique de la rivière (quel entretien ?, amélioration du problème des crues, protection des espèces piscicoles).
- paysage.



ORIENTATIONS

Règlement de la voirie départementale édité par le Conseil général, dont on peut s'inspirer également pour la voirie communale.

5 axes majeurs : RN9, D210, D211, D984, D985
Chemins

Objectifs : insertion paysagère - promotion touristique

Rappel du diagnostic :

Les difficultés du point de vue paysager sont liées :

- à la publicité, anarchique et trop présente
- à l'entretien des zones longeant ces axes (parkings, dépôt, bâtiments)
- à l'insertion paysagère de quelques bâtiments agricoles et industriels
- à l'insertion paysagère de la zone d'activités de Julliat
- aux atteintes portées à certaines silhouettes de bourgs
- à la préservation des cônes de vues et de l'équilibre du paysage
- à la protection des chemins

Préconisations :

- Publicité : loi du 29/12/1979 modifiée :
 - est concernée la publicité hors agglomération : uniquement dans les ZPA (zones de publicité autorisée)
 - sont tolérées les pré-enseignes utiles aux usagers de la route (garages, stations-service, hôtels...)
 - en principe, ne le sont pas celles qui concernent d'autres services (supermarchés d'alimentation ou bricolage, opticiens, literies...)
 - quand elles sont tolérées, les pré-enseignes doivent être implantées dans le domaine privé, ne doivent pas gêner la signalisation routière et ne pas dépasser la taille de panneaux de 1m x 1,5m.
 - sont interdites les pré-enseignes accolées à des bâtiments (généralement maisons d'habitations), qui ne sont pas à proximité immédiate des établissements commerciaux et industriels concernés.

- Entretien des zones longeant ces axes : le mieux est leur étude au cas par cas : *liste et emplacements carte n°1 qui suit*
- Eliminer les bâtiments aujourd'hui inutiles donc mal entretenus tels les locaux France Telecom ou les silos désaffectés
- Veiller à la remise en état du parking situé sur la D984, à la hauteur de Pruns: notamment entretien du mobilier urbain
- Considérer le dépôt de gravier situé sur la D985 au sud d'Artonne
- Bâtiments agricoles et industriels : veiller à l'insertion paysagère par des plantations adaptées *voir fiches conseils n°12 et n°13* et à l'entretien *voir fiche conseils n°10*
- Zone de Julliat : utiliser la Charte de qualité des espaces d'activités du Puy de Dôme pour aider à son intégration dans l'environnement.
- Sur la déviation d'Aigueperse, en vue lointaine et simultanée d'Aigueperse et de Montpensier, tendre à une structuration et une lisibilité de l'espace.
- Préserver les cônes de vues répertoriés en évitant les plantations en bordure de route pour conserver des vues intéressantes en terme d'esthétique et d'identité ex. vue sur la butte de Montpensier depuis la D984 ou encore vue sur le domaine de Mons depuis la RN9. *Voir carte n°2 qui suit*
- Conserver des ouvertures visuelles sur au moins un des deux côtés de voie, pour préserver un maximum de vues dégagées.
- Veiller à la qualité paysagère le long des chemins de randonnée et au maintien de leurs différents revêtements.

Pré-enseignes tolérées : essayer d'obtenir des annonceurs qu'ils respectent un alignement, moindre mal qui permettrait d'éviter l'aspect anarchique

Plutôt que :



Préférer :



Éliminer les bâtiments inutiles

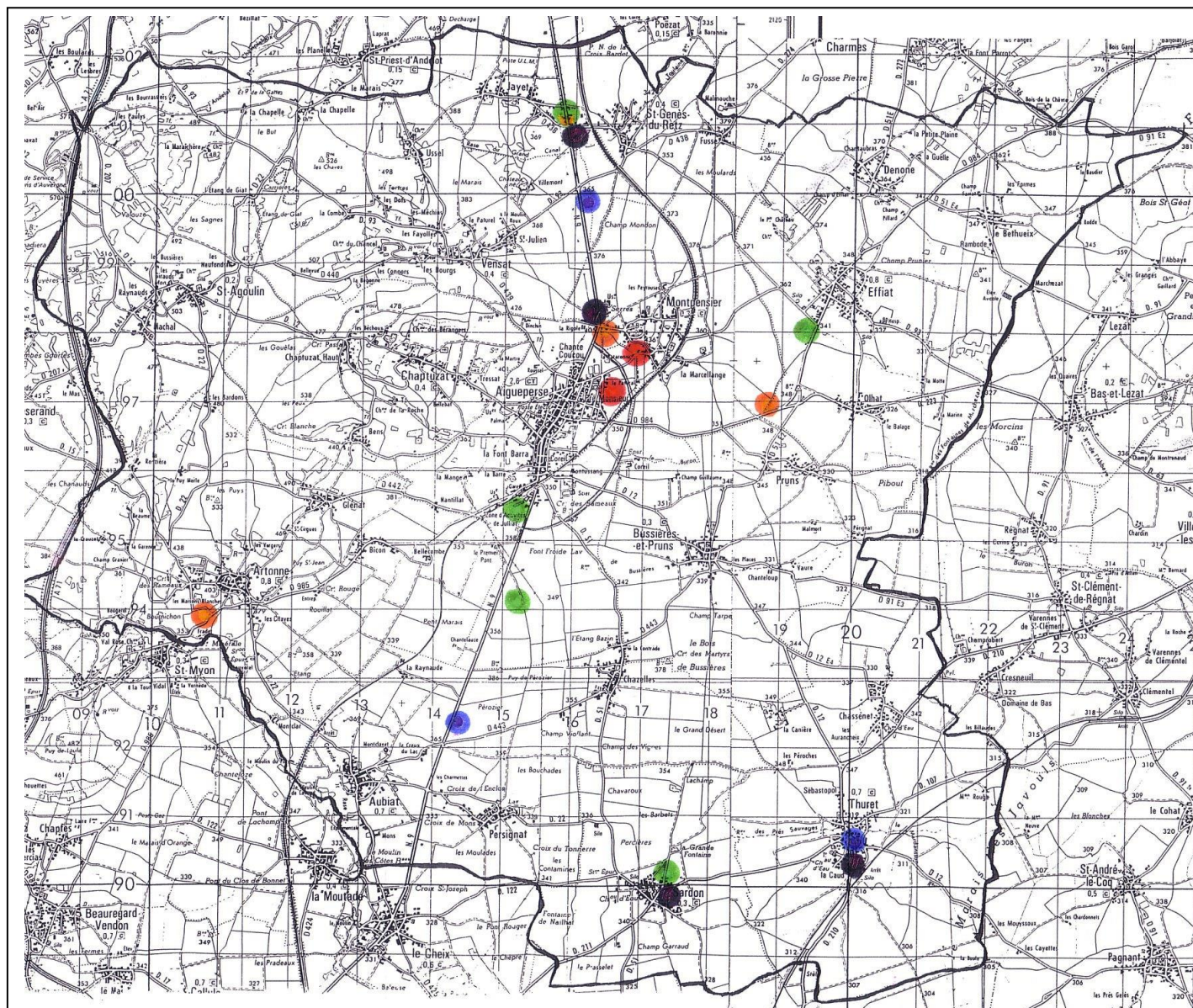


Veiller à la protection des chemins

CARTE N°1

Les points noirs

-  **Publicité**
-  **Entretien des zones longeant ces axes (parking, dépôt)**
-  **Bâtiments à démolir**
-  **Insertion paysagère à améliorer**
-  **Silhouettes des bourgs à améliorer**



Charte paysagère et architecturale de la communauté de communes Nord Limagne

- **PROJET – Fiches conseils** -

58/59

CARTE N°2

Préservation des cônes de vues intéressants

Préconisations :

il s'agit ici d'éviter toute plantation dans les espaces définis, pour deux raisons :

- conserver les vues intéressantes en terme d'esthétique et d'identité.
- conserver des ouvertures visuelles de façon à obtenir un équilibre : une alternance de vues obstruées d'un côté de la voie et de vues ouvertes de l'autre. Faire en sorte de ne pas avoir 2 « murs » de part et d'autre.

-  Éviter de planter des haies le long des routes
-  Éviter de planter des haies dans ces espaces
-  Directions des vues
-  Alignements d'arbres

(Lorsqu'il y a des alignements d'arbres, éviter toutes plantations de haies).

